



## INTOXICATION D'ABEILLES

Pour toutes questions, veuillez appeler la Hotline du Service sanitaire apicole au 0800 274 274. Vous pouvez aussi nous joindre par e-mail [info@apiservice.ch](mailto:info@apiservice.ch).

En cas de doute, veuillez s.v.p. contacter votre inspecteur des ruchers, il pourrait s'agir d'une maladie à annonce obligatoire.

### 1. Propriétaire du rucher

Nom : .....

Adresse : .....

..... Tél. : .....

### 2. Inspecteur des ruchers responsable du district

Nom : .....

Adresse : .....

..... Tél. : .....

Est-il informé du cas ?       Oui                       Non

### 3. Renseignements concernant le rucher

Emplacement : ..... Numéro de rucher : .....

Nombre de colonies : ..... Altitude : .....

Environnement:     forêt                       champ cultivé             prairie                       verger  
                                  jardin                       vigne                       autre .....

Dernière visite (avant la constatation du sinistre) :

Date : ..... Force des colonies : .....

Travaux effectués : .....

État sanitaire : .....

Observations particulières : .....

### 4. Symptômes observés

Nombre de colonies atteintes : ..... sur .....

Date de la première constatation : .....

Symptômes : .....

.....

.....

.....  
 .....  
 .....  
 Ruchers voisins aussi touchés ? OUI / NON                      Même symptômes ? OUI / NON  
 Distance entre les ruchers : .....  
 Peut-on soupçonner une intoxication malveillante d'une tierce personne ?                      OUI / NON  
 Si oui, indices ? .....

**5. Traitement suspect (dans un rayon de 3 km autour du rucher)**

Culture : ..... Surface : .....  
 Distance entre le rucher et la culture : .....  
 Stade de la culture lors de l'épandage : .....  
 Présence de sous-culture en fleurs : OUI / NON  
 Lesquelles ? .....  
 Parasites ou plantes combattus : .....  
 Produit ou mélange utilisé : .....  
 Insecticide       Acaricide       Herbicide       Fongicide       autre .....  
 Dosage : .....  
 En mélange avec : .....  
 Date de l'épandage : ..... Heure : .....  
 Mode d'épandage : .....  
 Conditions météo le jour du traitement (chaud, vent, pluie) : .....  
 .....  
 .....

**6. Prise d'échantillons**

Abeilles :      Date : ..... Lieu du prélèvement : .....  
 Plante :      Date : ..... Lieu du prélèvement : .....  
 ..... :      Date : ..... Lieu du prélèvement : .....

**Prélèvement et expédition des échantillons**

Récolter **100 g d'abeilles fraîchement mortes ou mourantes** emballées dans un emballage propre et perméable à l'air (carton, bois). Les emballages plastiques provoquent la fermentation rapide des prélèvements et accélèrent la dégradation d'éventuels résidus. Les cadavres d'abeilles présentant déjà des signes de décomposition sont sans intérêt. Mettre les abeilles suspectes et portantes de pelotes de pollen dans une boîte séparée.

Si une analyse de végétaux est désirée, prélever une quinzaine de tiges fleuries et les emballer séparément de l'échantillon d'abeilles.

Les échantillons sont à envoyer sous forme réfrigérée (2 blocs réfrigérants par envoi) par Priority Post à l'adresse ci-dessous (cf. étiquette). Le colis doit être envoyé jusqu'à 12h ! Ne pas envoyer de colis le vendredi ! Conserver à +4°C jusqu'au lundi.

✂  
Étiquette à découper

„Intoxication  
d'abeilles“

**-20°C** à la livraison

Service sanitaire apicole  
apiservice gmbh  
Schwarzenburgstrasse 161  
3003 Berne

**Cette fiche de renseignements dûment remplie sera jointe à l'envoi.**